



Festival de Théâtre Universitaire 2024



Photo du bas: Leonardo D'Amico - UPO

Appel à candidatures

Le Département Théâtre
de l'université Paris 8

organise un festival de théâtre
universitaire les **6 et 7 juin 2024**.

Vous êtes étudiant-e-s ou enseignant-e-s, dans une université française et la moitié au moins de votre troupe est composée d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans un cursus universitaire ?

Ce festival vous est ouvert.

Quel type de spectacle peut-on proposer ?

Le Département Théâtre de l'université Paris 8 organise un Festival de Théâtre Universitaire les 6 et 7 juin 2024.

Vous pouvez présenter des spectacles, des performances et toute autre forme qui relève du champ des arts du spectacle vivant.

- Formes longues d'une durée maximale de 1h30
- Formes courtes et performances d'une durée maximale de 30 minutes

Comment se passe la sélection ?

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 4 mars, à minuit, envoyer votre dossier de candidature à l'adresse mail : regie.theatre@univ-paris8.fr

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- une note d'intention;
- une présentation des membres;
- une fiche technique précisant le matériel (son, lumière, vidéo) dont vous avez besoin,
- une ébauche de plan de feux ainsi que les décors que vous amenez et le temps prévisionnel de montage/démontage;
- un visuel de votre projet pour la diffusion (photo, affiche, dessins, etc.).
- un teaser vidéo de votre proposition (via un lien de téléchargement ou un lien de plateforme vidéo).

Il est demandé, si possible, de combiner tous vos documents en un seul fichier. Par la suite, votre projet sera étudié le mardi 12 mars 2024 par un jury composé de deux enseignantes-chercheuses, deux régisseurs et trois étudiant.e.s du département théâtre, une médiatrice culturelle du service d'action culturelle et artistiques ainsi que d'un artiste extérieur.

Les résultats vous seront transmis la semaine du 18 mars 2024 par mail.

Quelles sont les conditions d'accueil ?

Les projets retenus dans le cadre du festival ne sont pas rémunérés.

Le département théâtre met à votre disposition un prêt de matériel technique selon ses possibilités, une régie technique assurée par une équipe de régisseurs, avec un créneau de montage-focus lumière et filage (service de 3h) du lundi 3 au mercredi 5 juin et un espace de représentation professionnel.

Le département théâtre s'engage à faire tout son possible pour assurer l'hébergement des compagnies ne résidant pas en Ile-de-France pour au moins 2 jours.

La communication est assurée par les organisatrices et organisateurs en collaboration avec le service communication de l'Université.

Les spectacles sont tous filmés et toutes les compagnies auront un montage vidéo de leur prestation.